



**Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des
Métiers**

Association Loi 1901

N° SIRET : 380 566 653 00032

Numéro déclaration organisme de formation : 72 3302543 33

25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux

05 57 59 25 25

contact@escam.fr

Livret d'accueil du Stagiaire 2024

Formations Techniques Photographiques

PARCOURS PROFESSIONNEL **ET PERSPECTIVES D'EMPLOI**

Le stagiaire en techniques photographiques de l'ESCAM acquiert des techniques dans plusieurs domaines d'activités en photographie qui vont lui permettre de consolider ses connaissances initiales en photo et de maîtriser des compétences clés du métier de photographe professionnel.

- Il peut mettre sa compétence au service de son cercle privé ou d'une entreprise de photographie.
- Il peut également être porteur d'un projet d'activité libérale en qualité de Travailleur Non Salarié et s'inscrire au Répertoire des Métiers en qualité d'artisan photographe.



**Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des
Métiers**

Association Loi 1901

N° SIRET : 380 566 653 00032

Numéro déclaration organisme de formation : 72 3302543 33

25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux

05 57 59 25 25

contact@escam.fr

**ECOLE SUPERIEURE DES CARRIERES DE L'ARTISANAT
ET DES METIERS**

REGLEMENT INTERIEUR

2023/2024

Préambule

Article 1 : Objet et champs d'application du règlement

- Le présent règlement s'applique à toutes personnes participant à une action de formation organisée par L'Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers (ESCAM).
- Le présent document définit les règles générales et permanentes qui régissent les relations entre les stagiaires, l'ESCAM et les sites de formation qui accueillent les actions organisées par l'ESCAM.
- Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.
- Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque stagiaire, au début de sa formation. Il doit être lu, accepté et signé. Une copie de ce document signé sera conservée par l'ESCAM.

Article 2 : Sites de formation

- Les actions de formation de l'Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers sont menées en partenariat avec différents établissements de formation et sont donc susceptibles d'être accueillies et déployées sur plusieurs sites de formation.
- Toute personne participant à une action de formation organisée par l'ESCAM doit prendre connaissance du règlement intérieur du site de formation qui accueille l'action ou à défaut des consignes qui lui seront prescrites. Un exemplaire de ce document est remis à chaque stagiaire au début de sa formation. Il doit être lu, accepté et signé. Une copie de ce document signé sera conservée par l'ESCAM.
- En cas d'action de formation se déroulant sur des sites de formation distincts, le stagiaire participant à une action de l'ESCAM doit prendre connaissance, accepter et signer les règlements intérieurs de chaque site concerné. Une copie de ces règlements signés sera conservée par l'ESCAM.

Section 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Article 3 : Principes généraux

- La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :
- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation.
- De toute consigne imposée soit par la direction de l'ESCAM, soit par la direction du centre du site accueillant la formation, soit par le constructeur ou le formateur s'agissant de l'usage des matériels mis à disposition.
- Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.
- S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, le stagiaire se doit d'avertir immédiatement la direction de l'ESCAM.
- Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires et conservatoires.

Article 4 : Consignes d'incendie

- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme accueillant la formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.
- En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité du centre de formation ou des services de secours.
- Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement alerter un représentant de l'organisme de formation ou des services de secours.
- Dans tous les cas, les stagiaires de l'ESCAM sont invités à respecter les consignes de sécurité incendie stipulées dans le règlement intérieur du centre accueillant la formation.

Article 5 : Boissons alcoolisées et drogues

- La consommation de drogues ou de boissons alcoolisées durant les actions de formation de l'ESCAM est formellement interdite.
- L'introduction et la consommation de ses substances sur le site accueillant la formation est formellement interdite.
- Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans le centre de formation accueillant la formation.
- Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 6 : Interdiction de fumer

- Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte des centres de formation accueillant les actions de formation de l'ESCAM.

Article 7 : Accidents

- Le stagiaire victime d'un accident – survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile, son lieu de travail ou son lieu de stage – ou le témoin de cet accident doit en avvertir immédiatement la direction de l'ESCAM.
- L'ESCAM entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Section 2 : Discipline générale

Article 8 : Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1 : Horaires de formation

- Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'ESCAM.
- Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.
- Sauf circonstances exceptionnelles justifiées auprès du personnel de l'ESCAM, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 8.2 : Absences, retards, départs anticipés

- En cas d'absence, retard ou départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avvertir la direction de l'ESCAM et s'en justifier.
- L'ESCAM a en charge d'informer le financeur de l'action de formation (Employeur, administration, Transition Pro, Région, Pôle Emploi...) de toutes absences et retards, qu'ils soient justifiés ou non.
- Toute absence, retard, départ anticipé non justifié par des circonstances particulières constitue une faute de la part du stagiaire et peut entraîner une sanction disciplinaire.
- De plus, conformément à l'article R6341-45 du code du Travail, le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 8.3 : Suivi de la formation.

- Le stagiaire est tenu de renseigner et de signer les feuilles d'émargement hebdomadaires au fur et à mesure du déroulement de sa formation et de les faire contre signer par l'enseignant à chaque séquence de formation
- Ces feuilles sont à remettre, dans les plus courts délais, à la direction de l'ESCAM à l'issue de chaque semaine de formation en centre de formation ou éventuellement au terme de chaque semaine de stage en entreprise.

- Le stagiaire est seul responsable de la bonne transmission de ses feuilles d'émargement auprès de l'ESCAM.
- A l'issue de l'action de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence en formation à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.
- Le stagiaire remet à l'ESCAM, dans les meilleurs délais, les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestation d'inscription ou d'entrée en stage...)

Article 9 : Accès aux locaux de formation

- Sauf autorisation particulière de la direction de l'ESCAM, le stagiaire est soumis aux règles d'accès inscrites dans le règlement intérieur du centre accueillant la formation.
- En matière sanitaire, la stricte application des gestes barrières doit être respectée par le stagiaire en particulier le port du masque dans l'ensemble des espaces clos de formation ou de circulation s'il y est prescrit.
- De même, les stagiaires de l'ESCAM ne sont autorisés à entrer ou demeurer dans les locaux du centre de formation qu'à des fins de formation ou des activités liées à celle-ci (gestion administrative de leur dossier de formation...)
- Les stagiaires de l'ESCAM ne peuvent y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'ESCAM ou au centre accueillant la formation.
- Les stagiaires de l'ESCAM ne peuvent procéder, dans les locaux accueillant leur formation, à la vente de biens ou de services.

Article 10 : Tenue

- Les stagiaires de l'ESCAM sont invités à se présenter au centre de formation en tenue vestimentaire correcte. Dans tous les cas, le règlement intérieur du centre accueillant la formation prévaut quant aux prescriptions vestimentaires. Les ateliers des plateaux techniques de formation ne sont accessibles qu'en tenue réglementaire de travail. Aucune ostentation vestimentaire à caractère idéologique, philosophe ou religieux n'est toléré dans l'enceinte de l'établissement.
(des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés).

Article 11 : Comportement

- Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement de la formation.

Article 12 : Utilisation du matériel

- Sauf autorisation particulière de la direction de l'ESCAM ou de la direction de l'organisme accueillant la formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.
- Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.
- Le stagiaire doit signaler immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Section 3 : Mesures disciplinaires

Article 13 : Sanctions disciplinaires

- Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet de sanctions prononcées par la direction de l'ESCAM.

- Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivante :
 - o Rappel à l'ordre
 - o Avertissement écrit par la direction de l'ESCAM
 - o Blâme
 - o Exclusion temporaire de la formation
 - o Exclusion définitive de la formation
- En cas de sanction prise, La direction de l'ESCAM informera le financeur de la formation (employeur du salarié stagiaire ou services publics en charge du financement).

Article 14 : Garanties disciplinaires

Article 14.1 : Information du stagiaire

- Aucune sanction ne peut être infligée sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.
- Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 14.2 : Convocation pour un entretien

- Lorsque la direction de l'ESCAM envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :
- Le stagiaire est convoqué par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge. Ce courrier précise l'objet de la convocation.
- La convocation indique la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire, salarié de l'ESCAM ou salarié de l'organisme partenaire, prestataire de la formation.

Article 14.3 : Assistance possible pendant l'entretien

- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.
- La direction de l'ESCAM indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 14.4 : Prononcé de la sanction

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.
- La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'un courrier recommandé ou remis contre décharge.

Section 4 : Représentation des stagiaires

Article 15 : Organisation des élections

- Il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :
- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage.
- La direction de l'ESCAM a la charge de l'organisation du scrutin et en assure le bon déroulement.

Article 16 : Durée du mandat des délégués des stagiaires

- Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 17 : Rôle des délégués des stagiaires

- Les délégués font toutes suggestions pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des stagiaires dans l'établissement d'accueil de la formation.
- Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces sujets, ainsi qu'aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Fait à : le :

Le Directeur de l'ESCAM

Frédéric SADRAS

Le (a) Stagiaire

(Nom, Prénom, signature précédée de la mention lu et approuvé)

Mise à jour du 26/07/2024

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Directeur de l'organisme de formation : Frédéric SADRAS.....
Réfèrent administratif et Réfèrent Handicap: ...Frédéric SADRAS

| NOM DES INTERVENANTS | QUALIFICATION | PROFESSION | DISCIPLINES ENSEIGNEES |
|----------------------|--|-------------|----------------------------|
| Sandra HYGONNENC | CAP Photo et 20 ans d'expérience en qualité de Photographe professionnelle | Photographe | Techniques Photographiques |

BORDEREAU D'EMARGEMENT

FORMATION TECHNIQUES PHOTOGRAPHIQUES

THEME DU MODULE : _____

DATES : _____

NOM DU FORMATEUR : _____

| | | | | |
|-------------|--|-----------------|--------------|-------------|
| Lieu | Studio : 15 avenue Gustave Eiffel 33510 Andernos | Horaires | 8h15 – 12h15 | 13h15-17h15 |
|-------------|--|-----------------|--------------|-------------|

Inscr* = Inscrit sur la liste de démarrage

| Inscr * | Stagiaire | Entreprise |
|------------|---|------------|
| | NOM : _____ Date/lieu de Naissance : _____ Sexe : ____ Statut : _____ Tél. : _____ Mail : _____ N° contrat/convention : _____ | |

| Date | | Signature Stagiaire | Signature Formateur | Nb Heures Réalisées |
|------|------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Matin | | | 3h30 |
| | Après Midi | | | 3h30 |
| | Matin | | | 3h30 |
| | Après Midi | | | 3h30 |
| | Matin | | | 3h30 |
| | Après Midi | | | 3h30 |

OBSERVATIONS :

TOTAL HEURES

..... H

Le stagiaire signataire de la présente feuille d'emargement a préalablement signé une convention avec l'organisme de formation, dans laquelle il autorise la subrogation de paiement au bénéfice de l'organisme de formation et reconnaît son obligation de signer et de faire signer la feuille d'emargement à chacun de ses cours (article 8.3 du règlement intérieur).



| **Formation photographe**

Catalogue de nos formations



Les bases de la photographie

Cette formation a été conçue pour vous initier aux principes fondamentaux de la photographie.

Des objectifs aux différents réglages vous apprendrez à exploiter le potentiel de votre appareil photo.

Comprenez les subtilités de l'exposition, de l'ouverture, de la vitesse et de la sensibilité pour capturer des images exceptionnelles et développer votre créativité.



Jour 1 :

- > Prise en main de l'appareil photographique.
- > L'exposition.
- > La vitesse.
- > La profondeur de champ.
- > Les différents modes de prise de vues (priorité vitesse, priorité diaphragme et mode manuel).

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions :
 - L'exposition
 - La vitesse
 - La profondeur de champ
 - Les différents modes de prise de vues (priorité vitesse, priorité diaphragme et mode manuel).
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Les différents types d'optiques.
- > Différences entre les focales.
- > Choix de la focale en fonction du sujet.
- > Exercices de synthèse des 3 jours et mise en application.

📋 Objectifs :

- > Réaliser des prises de vues simples en lumière naturelle.
- > Exposer correctement une photographie.
- > Connaître et pouvoir utiliser les modes priorité vitesse, priorité diaphragme et le mode manuel.

👤 Prérequis :

Aucun prérequis.

📅 Prochaines sessions :

- > **Le 18/19/24 septembre 2024**
- > **Le 03/04/10 décembre 2024**

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

🕒 Durée : 21 h

Réparties sur trois journées de 7h.

🏷️ Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

Lightroom niveau 1

Le traitement et la retouche des images numériques est une partie incontournable du métier de photographe.

Notre formation allie moments théoriques et pratiques. Elle vous garantit une compréhension approfondie du logiciel.

Des exercices concrets et des conseils personnalisés vous permettront de donner vie à vos photographies.



Jour 1 :

- > Qu'est-ce que Lightroom et sa différence avec Photoshop ?
- > Qu'est-ce qu'une image numérique et pourquoi la traiter ?
- > Différence entre traitement et retouche.
- > Le matériel nécessaire et l'organisation de son poste de travail.
- > L'interface, le mode d'affichage et les 5 principaux modules (Bibliothèque, développement, diaporama, impression et web).
- > Explication de l'histogramme.
- > Les 2 principaux modules (Bibliothèque et développement).
- > Exercices d'application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif du jour 1 et réponses aux diverses questions.
- > Explications détaillées des différents modules et exercices :
 - Module bibliothèque : Importer/exporter des images, création des collections et concept des aperçus.
 - Module développement : Histogramme et analyse de l'exposition d'une image et les réglages de base.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Jour 3 :

- > Récapitulatif du jour 2, réponses aux diverses questions et révisions :
 - Module bibliothèque : Importer/exporter des images, création des collections et concept des aperçus.
 - Module développement: Les réglages de bases
- > Exercice de synthèse :
Traitement complet d'un flux d'images : de l'importation à l'exportation en passant par le traitement et les éventuelles retouches.

Objectifs :

- > Importer et trier sa production d'images numériques.
- > Traiter et appliquer des retouches simples.
- > Exporter, archiver, redimensionner et renommer les images traitées et retouchées.

Prérequis :

Savoir créer un dossier sur un disque dur externe et l'importer sur le bureau de l'ordinateur.

Prochaine session :

Le 04/05/12 novembre 2024

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

L'objet en lumière naturelle

Cette formation vous permet d'explorer les subtilités de la photographie d'objet en lumière naturelle.

La composition, profondeur de champ, compréhension de la lumière et traitement de l'image n'auront plus de secrets pour vous.

Développez vos compétences, créez des ambiances équilibrées et mettez en valeur les produits de vos clients.



Jour 1 :

- > Préparer et comprendre l'appareil photographique pour l'objet en lumière naturelle.
- > La focale.
- > Analyse de la lumière et choix de l'heure de la prise de vues en fonction de l'effet recherché.
- > La profondeur de champ pour l'objet.
- > Analyse de la forme de l'objet.
- > Cercle chromatique, choix des fonds et des accessoires.
- > Les réflecteurs et diffuseurs pour l'objet.
- > Les règles de composition.
- > Composition de l'image sur Live View.
- > Exercices de mise en application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions du jour 1, exercices de synthèse et mise en application.
- > Traiter et retoucher l'objet sur Lightroom :
 - Traitement et colorimétrie
 - Dépoussiérage
 - Redresser les parallèles
 - Retouches locales
 - Dodge & burn.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions de la journée 2.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Objectifs :

- > Concevoir, préparer et réaliser des photographies d'objet en lumière naturelle.
- > Traiter et retoucher une photographie d'objet sur Lightroom.

Prérequis :

- > Maîtriser les bases de la photographie
- > Maîtriser Lightroom niveau 1

Pour être admis en formation, la candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne au test de positionnement.

Prochaine session :

Le 17/18/23 juillet 2024

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

Le portrait en lumière naturelle

Cette formation offre une approche complète et vous aidera à capturer de portraits riches et impactants.

Apprenez à comprendre la lumière naturelle, diriger un modèle, utiliser des réflecteurs, maîtriser la composition, choisir les réglages, explorer le traitement et la retouche du portrait sur Lightroom.



Jour 1 :

- > Préparer et comprendre l'appareil photographique pour le portrait en lumière naturelle.
- > La focale.
- > Le lieu de la prise de vues en fonction de l'effet recherché.
- > Analyse de la lumière et choix de l'heure de la prise de vues en fonction de l'effet recherché.
- > La profondeur de champ pour le portrait.
- > Direction du modèle.
- > Analyse morphologique du modèle.
- > Cercle chromatique et choix des fonds.
- > Les réflecteurs et diffuseurs pour le portrait.
- > Exercices de mise en application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions du jour 1, exercices de synthèse et mise en application.
- > Traiter et retoucher un portrait sur Lightroom :
 - Traitement de la peau
 - Dépoussiérage
 - Retouches locales des yeux, de la peau, des cheveux
 - Dodge & burn.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions de la journée 2.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Objectifs :

- > Concevoir, préparer et réaliser des photographies de portrait en lumière naturelle.
- > Traiter et retoucher un portrait sur Lightroom.

Prérequis :

- > Maîtriser les bases de la photographie
- > Maîtriser Lightroom niveau 1

Pour être admis en formation, la candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne au test de positionnement.

Prochaine session :

Le 01/02/08 juillet 2024

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

Le portrait en studio

Vous souhaitez maîtriser l'art subtil de la photographie de portrait en studio et développer vos compétences dans ce domaine ?

Dans cette formation découvrez les schémas d'éclairages classiques, explorez les bases de la composition et apprenez les techniques de retouches et de traitement professionnels pour sublimer vos portraits.



Jour 1 :

- > Préparer et comprendre l'appareil photographique pour le portrait en studio.
- > La focale.
- > La profondeur de champ pour le portrait en studio.
- > Les différents éléments du studio (fonds, flash, réflecteurs...).
- > Les différents types d'éclairages (Rembrandt, Loop...).
- > Direction du modèle.
- > Exercices de mise en application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions du jour 1.
- > Exercices de synthèse et mise en application.
- > Traiter et retoucher un portrait sur Lightroom :
 - Traitement de la peau
 - Dépoussiérage
 - Retouches locales des yeux, de la peau, des cheveux
 - Dodge & burn.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions de la journée 2.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Objectifs :

- > Concevoir, préparer et réaliser des photographies de portrait en studio.
- > Traiter et retoucher un portrait sur Lightroom.

Prérequis :

- > Maîtriser les bases de la photographie
- > Maîtriser Lightroom niveau 1

Pour être admis en formation, la candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne au test de positionnement.

Prochaine session :

Le 07/08/14 octobre 2024

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

L'objet en studio

Que ce soit sous forme d'ambiances composées et esthétiques ou de packshot, la photographie de produit est un incontournable du e-commerce.

Cette formation vous fournira les connaissances et les techniques nécessaires pour capturer des images percutantes et mettre en valeur les produits de vos clients.



Jour 1 :

- > Préparer et comprendre l'appareil photographique pour l'objet en studio.
- > La focale.
- > La profondeur de champ pour l'objet en studio.
- > Les différents éléments du studio (fonds, flash, réflecteurs...).
- > Les différents types d'éclairages.
- > Analyse de la forme de l'objet.
- > Les réflecteurs et diffuseurs pour l'objet.
- > Exercices de mise en application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions du jour 1, exercices de synthèse et mise en application.
- > Traiter et retoucher l'objet sur Lightroom :
 - Traitement et colorimétrie
 - Dépoussiérage
 - Redresser les parallèles
 - Retouches locales
 - Dodge & burn.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions de la journée 2.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Objectifs :

- > Concevoir, préparer et réaliser des photographies d'objet en studio.
- > Traiter et retoucher une photographie d'objet sur Lightroom.

Prérequis :

- > Maîtriser les bases de la photographie
- > Maîtriser Lightroom niveau 1

Pour être admis en formation, la candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne au test de positionnement.

Prochaine session :

Le 19/20/26 novembre 2024

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21 h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

Architecture & Immobilier

La photographie architecturale et immobilière nécessite des compétences particulières.

Apprenez à composer des images mettant en valeur la structure, les lignes et les détails architecturaux. Maîtrisez la lumière intérieure et explorez les techniques de post-production adaptées à la photographie architecturale et immobilière.



Jour 1 :

- > Préparer et comprendre l'appareil photographique pour l'architecture et l'immobilier.
- > La focale.
- > La profondeur de champ pour l'architecture et l'immobilier.
- > Les poses longues.
- > Les règles de composition.
- > Le pied photo.
- > Composition et cadrage de l'image sur Live View.
- > Le bracketing.
- > Exercices de mise en application.

Jour 2 :

- > Récapitulatif de la journée 1 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions du jour 1.
- > Exercices de synthèse et mise en application.
- > Traiter & retoucher l'architecture et l'immobilier sur Lightroom :
 - Traitement et colorimétrie
 - Dépoussiérage
 - Redresser les parallèles
 - Retouches locales
 - HDR
 - Dodge & burn.

Jour 3 :

- > Récapitulatif de la journée 2 et réponses aux diverses questions.
- > Révisions de la journée 2.
- > Exercices de synthèse et mise en application.

Objectifs :

- > Concevoir, préparer et réaliser des photographies d'architecture et d'immobilier
- > Traiter et retoucher une photographie d'architecture et d'immobilier

Prérequis :

- > Maîtriser les bases de la photographie
- > Maîtriser Lightroom niveau 1

Pour être admis en formation, la candidat devra obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne au test de positionnement.

Prochaines sessions :

- > **Le 02/03/09 septembre 2024**
- > **Le 22/23/29 octobre 2024**

Date limite d'inscription 10 jours avant le début de la session.

Durée : 21 h

Réparties sur trois journées de 7h.

Tarif : 1090 €

Possibilité de prise en charge, nous consulter.

Qui sommes nous ?

L'École Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est une école des cadres de l'artisanat et de la petite entreprise.

L'ESCAM un organisme de formation au service des professionnels de la TPE-PME. Nous avons pour doctrine la mise en œuvre d'actions de formation s'appuyant sur trois grands axes :

- > Créer une ingénierie de formation basée sur des référentiels de valeurs et de compétences au service de la qualité et de l'efficacité des entreprises artisanales ;
- > Concevoir des programmes de formation afin de renforcer le leadership du dirigeant, du manager intermédiaire ou du futur artisan et des collaborateurs de l'entreprise ;



Photo : Philippe Le Jeune

- > Organiser des dispositifs d'accueil et d'accompagnement à l'émergence de projet pour des publics salariés ou demandeurs d'emploi en vue d'un positionnement efficace sur le marché de l'emploi.



Frédéric SADRAS
Directeur de l'ESCAM

05 57 59 25 25 - 06 66 15 10 29

contact@escam.fr

25 ter rue du Cardinal Richaud 33300 Bordeaux

i Les informations ci-dessous sont communes à tous les modules de formation en photographie que nous proposons.

Public :

Tout public.

Effectif :

Groupes de 3 à 4 stagiaires.

Recrutement :

Sélection sur entretien et test de positionnement.

Évaluation :

Une évaluation écrite et/ou pratique par module.

Encadrement :

Photographe professionnelle, enseignante qualifiée en techniques photographiques.

Ressources :

Salles équipées pour l'enseignement académique et technique, studio photo équipé. Prêt possible de boîtier (nous consulter).

Méthodes et moyens pédagogiques :

- > Cours interactifs alliant enseignement académique et mise en situation pratique.
- > En présentiel sur le centre de formation ou au 15 Avenue Gustave Eiffel 33510 Andernos.

Débouchés et suite de parcours :

Photographe professionnel, possibilité de perfectionnement en formation continue.

Équivalence et passerelle :

Passerelle possible vers un BTM Photographe (nous consulter).

Accessibilité :

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; pour toute demande spécifique merci de nous contacter.

PLAN D'ACCÈS

Adresse

25 Ter, rue du Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

Comment venir à l'ESCAM ?

- > Par la rocade, sortie 4
- > Arrêt Palais des Congrès du Tramway C
- > Station de VCub et parking public gratuit à proximité (Casino de Bordeaux)

Accessibilité

Rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap.



PLAN D'ACCÈS

Studio photo

Adresse

15 avenue Gustave Eiffel
33510 Andernos

